Conseil d'arrondissement du 14e
Séance du 22 mai 2018

Vœu déposé par Carine Petit et les élus du groupe socialistes, radicaux et apparentés relatif à l'affichage pornographique sur les kiosques à journaux

Considérant les orientations prioritaires et les actions en faveur de l'égalité des sexes présentées par Madame la Maire de Paris Anne Hidalgo et Hélène Bidard, adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes-hommes au Conseil de Paris de mars 2015

Considérant l'engagement du concessionnaire JC Decaux à s'assurer qu'aucune publicité à caractère sexiste ou discriminatoire ne puisse être diffusée sur le réseau municipal parisien d'affichage

Considérant le caractère pornographique de certaines revues affichées sur la devanture des kiosques à journaux détenus par Mediakiosk, filiale de JCDecaux

Considérant l'interpellation « #StopPornoParis » lancée par un collectif d'associations féministes à destination de la Mairie de Paris et de l'annonceur JCDecaux en juillet 2017

Considérant l'article 227-24 du Code Pénal punissant la diffusion : « par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support [*de*] message à caractère violent, incitant au terrorisme, pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine ou à inciter des mineurs à se livrer à des jeux les mettant physiquement en danger, soit de faire commerce d'un tel message, […] lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur. »

Considérant le caractère directement visible depuis l'espace public des devantures des kiosques à journaux, et notamment par un public mineur, et qui porte particulièrement atteinte à l'image de la femme.

Sur proposition de Carine Petit et des élus du groupe socialistes, radicaux et apparentés, le conseil d'arrondissement du 14e émet le vœu que la Maire de Paris intervienne auprès de Mediakiosk pour que l'interdiction d'affichage de revue à caractère pornographique sur les kiosques à journaux soit effective rapidement.